

.....
DEPARTEMENT DE DALOA

.....
PREFECTURE DE DALOA

ARRETE N° 78 /R-HS/P.D/SG du 27 JUIL 2022
Portant nomination des membres de la Cellule Régionale de
Lutte contre la Traite des Personnes du Haut-Sassandra
(CRLTP-HS).

LE PREFET DE LA REGION DU HAUT-SASSANDRA
PREFT DU DEPARTEMENT DE DALOA
(Chevalier de l'Ordre National)

- (/u-La loi N°61-84 du 10 Avril 1961 relative au fonctionnement des
Départements, Préfectures et Sous-préfectures ;
- (/u-La loi N°2010-272 du 30 Septembre 2010, portant interdiction de la traite,
de l'exploitation et des pires formes de travail des enfants ;
- (/u-La loi 2014-451 du 05 Août 2014, portant orientation de l'organisation
générale de l'Administration Territoriale de l'Etat ;
- (/u-La loi 2016-1111 du 8 décembre 2016, relative à la Lutte contre la traite des
personnes ;
- (/u-La loi N°2018-571 du 13 juin 2018, relative à la lutte contre le trafic illicite de
migrants ;
- (/u-Le décret N°74-263 du 19 juin 1974, portant délégation de pouvoirs des
Ministres aux Préfets ;
- (/u-Le décret 2011-263 du 28 septembre 2011, portant Organisation du Territoire
National en districts et en régions ;
- (/u-Le décret 2017-227 du 13 avril 2017, fixant les attributions, la composition,
l'organisation et le fonctionnement du Comité National de Lutte contre la
Traite des Personnes ;
- (/u-Le décret 2021-984 du 31 décembre 2021, portant nomination dans les
fonctions de Préfet de Région ;
- (/u l'Arrêté N°71/R.HS/P.D/SG du 08 juillet 2022 Portant création, attributions,
organisation, composition et fonctionnement de la Cellule Régionale de Lutte contre